



INDEMNITE DE DEPLACEMENT

MOTIF DU DEPLACEMENT :

- COUPE DE France
- COUPE DE L'ANJOU
- CHALLENGE DE L'ANJOU
- COUPE M&L +55
- AUTRE (à préciser

DEPART : Boulodrome de la Baumette à Angers

DESTINATION :

DISTANCE PARCOURUE : kms (aller-retour)

Indemnité kilométrique : X 0.12 €

€

VEHICULES A DEDOMMAGER

NOM et PRENOM :

Rembt

VOITURE 1

ESP	CHQ
-----	-----

VOITURE 2

ESP	CHQ
-----	-----

TOTAL DE LA DEPENSE :

€

A faire parvenir à la trésorière pour remboursement